

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt et un décembre deux mille neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/12/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Bernard POULET, Henri VALADAS, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Thierry BELLANGEON, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ.

EXCUSES : Pierre LANGLADE, Gérard BEAUBIER, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Anne SERVE, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 121 : ESPACE AQUA-NOBLAT – CONVENTION CHEQUES CAF ET ANCV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n°2009 – 030 approuvant la gestion en régie de l'Espace Aquatique Communautaire,

Monsieur le Président expose qu'en raison des conditions climatiques particulières (neige et froid) la réunion initialement prévue le 17 décembre 2009 a été reportée au 21 décembre. Monsieur le Président précise que l'urgence de cette réunion du Conseil Communautaire résulte, notamment, des délibérations budgétaires liées à la section d'investissement, de l'institution de la fiscalité mixte à compter du 1er janvier 2010, de la création d'un contrat aidé pour l'Espace Aqua-Noblat et de la suppression d'un emploi.

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat peut conventionner avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances pour que les chèques et coupons émis par ces deux établissements soient recevables comme moyens de paiement pour accéder à l'Espace Aqua-Noblat.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de lui donner tout pouvoir pour signer les actes à intervenir avec la CAF et l'ANCV afin que ces moyens de paiement puissent être acceptés à l'Espace Aqua-Noblat.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
18 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve que les chèques et coupons émis par la CAF et l'ANCV soient recevables comme moyens de paiement pour accéder à l'Espace Aqua-Noblat,

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les actes à intervenir avec la CAF et l'ANCV.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 22 décembre 2009

Certifié exécutoire

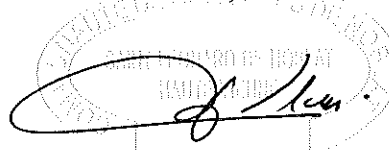
Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 23/12/2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Espace Aqua Noblat - Convention chèques CAF et ANCV

Date de transmission de l'acte : 22/12/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2009

Numéro de l'acte : 2009-121 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248715361-20091221-2009-121-DE

Date de décision : 21/12/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes